

Les aventuriers de l'ISBD perdu : retour vers la normalisation bibliographique internationale

Vincent Boulet, Mathilde Koskas, Mélanie Roche

► To cite this version:

Vincent Boulet, Mathilde Koskas, Mélanie Roche. Les aventuriers de l'ISBD perdu : retour vers la normalisation bibliographique internationale. IFLA WLIC 2016: IFLA World Library and Information Congress, 82nd IFLA General Conference and Assembly, Aug 2016, Columbus, États-Unis. 2016, <<http://2016.ifla.org/>>. <hal-01393976>

HAL Id: hal-01393976

<https://hal-bnf.archives-ouvertes.fr/hal-01393976>

Submitted on 8 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les aventuriers de l'ISBD perdu : retour vers la normalisation bibliographique internationale

Vincent Boulet

Department of Metadata, Bibliothèque nationale de France, Paris, France.

E-mail address: vincent.boulet@bnf.fr

Mathilde Koskas

Legal deposit department, Bibliothèque nationale de France, Paris, France.

E-mail address: mathilde.koskas@bnf.fr

Mélanie Roche

Department of Metadata, Bibliothèque nationale de France, Paris, France.

E-mail address: melanie.roche@bnf.fr



Copyright © 2016 by Vincent Boulet, Mathilde Koskas & Mélanie Roche. This work is made available under the terms of the Creative Commons Attribution 4.0 International License:

<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0>

Abstract:

Imaginer un monde sans ISBD pour mieux appréhender les défis qui se posent à la normalisation bibliographique dans le monde réel : telle est l'ambition des auteurs de cet article, qui retracent l'histoire d'un rêve bibliothéconomique à travers les aventures de trois personnages en quête de normalisation. Revenir sur le passé de l'ISBD, c'est asseoir sa légitimité dans un contexte de concurrence et d'instabilité, non pour en faire un monument aux morts du Contrôle Bibliographique Universel mais parce que son destin est bel et bien lié à celui de l'IFLA. De questions/réponses en visions prophétiques, les leçons apprises au cours de cette expédition résonneront comme le manifeste de la jeune génération en faveur d'un rêve qui est encore le leur.

Keywords: ISBD, normalisation, IFLA

Introduction : le cauchemar du bibliothécaire

Se poser la question de savoir si les normes de l'IFLA font une différence, c'est comme se demander si l'air que nous respirons fait une différence. L'analogie est loin d'être surfaite. En effet, on pourrait très bien imaginer un monde où l'oxygène ne serait pas le fondement de toute vie. De même, il n'est pas impensable de se projeter dans un monde où le contrôle bibliographique ne serait pas indispensable à la création de métadonnées. Cela demande certes un effort, mais un peu d'imagination suffit. C'est ce monde que les auteurs de cet article vont tenter de peindre dans cet article : non pas celui sans oxygène – nous laisserons

ce soin à une prochaine convention de biologistes. Mais celui, non moins épouvantable, dépourvu de norme de description bibliographique à vocation universelle – au premier rang desquelles l'International Standard Bibliographic Description (ISBD, Description bibliographique internationale normalisée).

Imaginons donc un monde parallèle, dans lequel les efforts de ces 40 dernières années en matière de normalisation bibliographique non seulement n'auraient jamais abouti mais surtout auraient été contraires à l'idéologie dominante. Ne nous leurrions pas : le monde a globalement continué sa route. Seulement, sur la voie de toujours plus d'interconnexion, de partage et d'échange d'informations, les bibliothécaires font triste mine. Dernier bastion du repli sur soi, la bibliothèque agit comme un microcosme régi par des lois qui lui sont propres. Remarquez que cela ne présente pas que des inconvénients : le bibliothécaire, maître en son royaume, trône sur son Catalogue comme d'autres sur un trône de fer. Lui seul est maître de décider quelles règles régiront la description des trésors contenus entre ses murs. Car il faut bien décrire : d'ailleurs, le bibliothécaire ne fait plus que cela. Chaque année, le monde de l'édition semble prendre un malin plaisir à inventer de nouveaux supports, de nouveaux contenus, et même, comble de l'outrecuidance, de nouveaux types de médiation. Toutes les forces vives du bibliothécaire et de son armée de collègues sont occupées à rattraper ces évolutions, sans jamais y parvenir. La description bibliographique devient un art, un territoire, et le catalogue une bannière.

Des guerres auraient pu éclater, qui auraient au moins eu l'avantage d'unifier la myriade de petits seigneurs tout-puissants autour d'un vainqueur. Mais le peuple des bibliothécaires est un peuple pacifique : dans ce monde-là, on ne se fait pas la guerre – on s'ignore. Au moment de prendre ses fonctions, le bibliothécaire prête serment de ne jamais révéler les secrets de fabrication de son Catalogue, et de tout mettre en œuvre pour que les Données soient aussi sûres que les documents eux-mêmes. Personne ne songerait à remettre en cause cet ordre établi. Après tout, c'est ainsi qu'il en est toujours allé. Pourquoi dès lors remettre en cause un système qui marche si bien ? C'est ici qu'entrent en scène trois jeunes bibliothécaires, aventuriers malgré eux, dont les questions et l'amitié allaient ébranler un système de pensée tout entier.

1 LE REVE D'UNE DESCRIPTION NORMALISEE UNIVERSELLE

Fait inhabituel, nos trois protagonistes étaient amis avant que de devenir bibliothécaires. Bravant tous les interdits qui pesaient sur leur caste, ils avaient pris pour habitude de se visiter les uns les autres. Or ce qui avait commencé comme une fête au goût de subversion avait fini par leur laisser un goût amer. Une poignée de visites leur avait suffi pour se rendre compte d'une part qu'en fait de trésors, les murs de leurs bibliothèques respectives recelaient surtout des doubles, et d'autre part que le travail qui faisait toute leur valeur était tout simplement incompréhensible – pour ne pas dire hérétique – aux yeux des deux autres. Le seul point où ils se retrouvaient était la gestion de leur arriéré : pour deux d'entre eux, la surface des magasins « à décrire » avait surpassé en mètres linéaires celle des magasins « décrits ».

« Ce serait quand même pratique », soupira l'un de nos trois amis (l'histoire n'a pas retenu lequel) au terme de l'une de ces visites, « si quelqu'un nous disait une bonne fois pour toutes comment s'y prendre. Si on se mettait tous d'accord pour faire la même chose, on perdrait sans doute moins de temps à se demander comment faire.

- On pourrait même, surenchérit sa camarade, échanger nos notices... Comme ça, on pourrait se concentrer sur ce qui est vraiment unique à nos collections... »

De tels propos ne pouvaient pas être laissés impunis par les autorités. Pourchassés par la Brigade de Sûreté des Données, menacés d'un sort pire que la mort, nos trois amis prirent la fuite, et se retrouvèrent, au terme d'aventures qu'une monographie en plusieurs volumes ne suffirait pas à couvrir, dans une bibliothèque souterraine, abandonnée depuis bien des années. Là, une vénérable dame veillait seule sur d'étranges collections, constituées de compte rendus de réunions, de captations vidéo d'étranges congrès, de mystérieux livres à la couverture rouge...

« Je vous attendais, leur dit-elle simplement. Je viens d'un monde qui ressemble en tous points à celui-ci... Excepté pour l'essentiel : chez moi, la description bibliographique est normalisée.

- Vous voulez dire, en France ?

- Très chère, je veux dire, à l'échelle planétaire... »

Cette révélation stupéfia nos jeunes amis, qui désirèrent aussitôt en savoir plus. Émissaire d'un monde où la normalisation bibliographique allait de soi, la gardienne était venue apporter l'ISBD à cet autre monde qui en était privé. On l'avait accueillie très cordialement, installée dans cette bibliothèque-forteresse avec tous ses cartons... et oubliée.

« L'ISBD a toujours été là », conclut-elle son récit. « Seulement, personne ne s'en est soucié jusqu'ici. Et aujourd'hui c'est à vous qu'il appartient de le dévoiler.

- Mais comment faire ? Et comment mettre tout le monde d'accord ?

- Eh bien, dans un premier temps, bien sûr, il faut une structure d'envergure internationale, où se prennent les décisions. Chez nous, c'est le but de l'IFLA, institué en 1927. C'est là que s'élaborent bon nombre de normes, en particulier pour la description bibliographique, domaine pour lequel l'IFLA reçoit délégation de l'ISO.

- Nous aussi nous avons un ISO ! Mais la description bibliographique, personne n'a le droit d'y toucher. C'est le domaine des bibliothécaires. Et chacun fait comme il l'entend.

- Bien sûr. Tout est une question de territoire. Mais si les bibliothécaires arrivent à s'entendre par-delà les frontières, il n'y a rien dont ils ne soient capables.

- Mais nous n'aurons jamais le temps ! Dans votre monde, il a sans doute fallu du temps avant que tout le monde l'adopte ?

- En fait, et de façon assez inexplicée, l'ISBD a « pris » très facilement, et ma collègue Suzanne Honoré a été la première à s'en féliciter et à s'en étonner. Oh, bien sûr, la normalisation, on y pensait depuis longtemps – et je ne remonte même pas au XIX^e siècle, où les progrès de l'industrialisation jouent un rôle considérable dans la standardisation des catalogues¹. Mais tout s'est accéléré avec la seconde moitié du XX^e siècle : en 1954, nous avons monté un groupe de travail au sein de l'IFLA pour travailler à la question, et de nos réunions sont nés les « Principes de Paris » en 1961². Ce fut le point de départ de beaucoup de choses : c'est notamment là qu'est née l'idée d'un Contrôle Bibliographique Universel (CBU), selon laquelle chaque agence bibliographique nationale était responsable du signalement de la production éditoriale de son territoire. À partir de là, les choses se sont organisées de façon à ce que lesdites agences nationales puissent échanger le fruit de leur travail. Pour cela, il fallait bien s'entendre, sur le contenu d'une notice bibliographique

¹ Roche, Mélanie. *Fiches et fichiers à l'ère industrielle (Europe, États-Unis, XIX^e-XX^e siècle) De l'argile au nuage. In Une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.-C.- XXI^e siècle)*, Paris, Genève : Bibliothèque Mazarine, Éditions des cendres, bibliothèque de Genève, 2015.

² « Principes de Paris » adoptés par la Conférence internationale sur les Principes de catalogage, Paris, Octobre 1961. Disponibles sur le Web : <http://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/icp/icp_2009-fr.pdf>. Consultés le 01 juin 2016.

« idéale », mais aussi et surtout sur l'ordre d'apparition des éléments et leur présentation à l'utilisateur. C'est à ce besoin qu'a répondu l'ISBD : garantir la forme et le contenu des notices bibliographiques, prioritairement dans les bibliographies nationales mais plus largement pour toutes sortes de bibliothèques³. Une fois les choses lancées, il a suffi de trois réunions de travail entre octobre 1969 et mai 1971 pour aboutir à un texte définitif. L'ISBD s'est alors répandu comme une traînée de poudre à travers le monde : en Allemagne dès 1972, en France en 1973, au Danemark en 1974, mais aussi à plus ou moins long terme l'Australie, l'Afrique du Sud ou encore le Canada⁴. En France, c'est grâce à l'ISBD qu'a été possible, deux ans plus tard, la production du premier numéro automatisé de la *Bibliographie de la France* (partie *Livres*).

- L'ISBD, c'est donc un rêve de bibliothécaire devenu réalité ?

- En tous les cas, c'était notre rêve, oui.

- Mais n'a-t-il pas fallu changer toutes les pratiques en vigueur jusque-là ?

- À vrai dire, pas tant que cela. On s'est vite rendu compte en effet que le contenu des notices ne différait guère d'un pays à l'autre que sur des points de détail. Le principal obstacle à l'échange des données bibliographiques portait surtout sur des questions formelles de présentation, d'ordre dans lequel apparaissaient les éléments. Car les pays n'avaient pas attendu les recommandations de l'IFLA pour élaborer des normes nationales de catalogage : en France par exemple, la norme AFNOR Z44-050 paraît en 1957, soit dix ans avant les Anglo-American Cataloguing Rules (AACR) en vigueur dans le monde anglo-saxon. Ces normes n'entrent pas en conflit avec l'ISBD, mais le déclinent au niveau national, et le précisent. Elles sont révisées au fur et à mesure des évolutions de l'ISBD, par exemple lorsque celui-ci s'ouvre aux publications en série (ISBD(S)) en 1974, aux documents cartographiques (ISBD(CM)) et aux « non-livres » (ISBD(NBM)) en 1977, aux documents anciens (ISBD(A)) et à la musique imprimée (ISBD(PM)) en 1980, ou encore aux fichiers informatiques (ISBD(CF)) en 1990.

- Mais n'arriverions-nous pas trop tard ? Dans notre monde, avec l'évolution du numérique et le Web sémantique, ne peut-on pas tout trouver tout de suite ?

- Mais ma jeune amie, la modernité n'est pas plus intrinsèque aux normes qu'elle ne l'est aux médias ! Dans votre monde par exemple, l'absence de normalisation bibliographique n'a pas empêché le développement de l'information numérique. De même, lorsque l'ISBD a soi-disant révolutionné la façon de faire les catalogues en automatisant leur production, ce n'était jamais que pour reproduire des schémas qui existaient depuis toujours. Prenez par exemple, en 1976, la production d'un numéro de la *Bibliographie de la France (Livres)*. Le travail était alors distinct entre le service du catalogage qui saisissait à la main les bordereaux au format, et les dactylo-codeuses qui les entraient dans l'ordinateur. Puis les notices étaient contrôlées, validées ou corrigées. Les données étaient alors envoyées chaque semaine à un ordinateur central, qui préparait les bandes pour photocomposition – c'est-à-dire pour impression⁵. Et en 1977, on se réjouissait qu'une amélioration de la présentation des fiches « en sortie

³ Bibliothèque nationale de France, définition de l'ISBD :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/normes_catalogage_intles/a.normes_isbd_presentation.html

⁴ Honoré, Suzanne. La description bibliographique internationale normalisée. (International Standard Bibliographic Description). *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 5, 1973, p. 163-168. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1973-05-0163-001>>. Consulté le 01 juin 2016.

⁵ Le Rider, Georges. *La Bibliothèque nationale en 1976 : état présent et perspectives*. Paris : La Documentation française, 1977, p.79. Disponible sur le Web : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4976226/>>. Consulté le 01 juin 2016.

d'ordinateur » ainsi produites permette de les intercaler dans les catalogues des salles de lecture⁶. Au final, on a tout révolutionné pour ne rien changer.

- Donc, en quelque sorte, une norme n'est jamais moderne ou dépassée en soi, mais toujours dépendante de la façon dont on l'aborde ?

- Vous avez tout compris. »

2 L'ISBD : UN POSITIONNEMENT DELICAT

L'affaire était entendue : nos courageux compagnons allaient dévoiler à leurs collègues du monde entier ce qui se trouvait sous leurs yeux depuis toujours. Avant de les quitter, la gardienne se devait cependant de les mettre en garde : forte de l'expérience de son propre monde, elle ne pouvait pas passer sous silence les défis auxquels l'enthousiasme de nos héros serait rapidement confronté, défis principalement liés au fait qu'en matière de description bibliographique comme ailleurs, une norme n'existe jamais seule mais s'insère dans un contexte qui la met en concurrence avec d'autres.

Première leçon : comme toute norme vivante, l'ISBD doit évoluer pour rester pertinent. Les déclinaisons successives des ISBD ont finalement été regroupées dans une édition intégrée datant de 2011. Le groupe de révision de l'ISBD (ISBD Review group), émanation du Comité permanent de la section Catalogage de l'IFLA, travaille depuis plusieurs années déjà à la définition des scénarios possibles pour la prochaine version, et se trouve face à une alternative. Faut-il maintenir l'ISBD comme un code de catalogage complet, tout en l'adaptant à la nouvelle approche des Fonctionnalités requises des notices bibliographiques (FRBR) ? Peut-on le considérer comme dépassé, et n'en conserver que le simple cadre de principes, pour revenir en fait à un schéma général, proche de ce que fut l'ISBG(G) autrefois ?

Cette deuxième solution ferait de l'ISBD un simple cadre de présentation des données, le limitant à un schéma de ponctuation et un format d'échange. Ressources : description et accès (RDA) étant entretemps apparu dans le paysage normatif international et y ayant pris une place de plus en plus importante, et cette hypothèse inscrirait l'ISBD dans un rapport de complémentarité avec RDA. Ce dernier, en effet, ne donne pas d'indications générales sur l'affichage des données, préférant renvoyer à l'ISBD, qu'il considère donc de fait comme un cadre générique.

Mais en faire ainsi une simple coquille pour un autre code de catalogage pose un certain nombre de problèmes. RDA est un modèle fermé et payant, coûteux pour les communautés qui souhaitent l'adopter (traduction, définition d'un profil d'application, maintenance, accès). Il n'est pas accessible à toute la communauté bibliothéconomique aussi facilement qu'un document de l'IFLA, et en suivre les mises à jour demande un investissement important. Même s'il est de plus en plus largement adopté et souhaite s'ouvrir davantage à d'autres communautés⁷, il n'a pas l'universalité d'une norme de l'IFLA, et reste fortement marqué par la tradition des AACR.

L'ISBD reste la fondation des codes de catalogage nationaux de nombreux pays. En 2015, ce sont encore deux tiers des bibliothèques qui s'en servent directement comme code de

⁶ Bibliothèque nationale. *Rapport d'activité 1977-1978*, 5 octobre 1978, p.18. Disponible sur le Web : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53097346w/>>. Consulté le 01 juin 2016.

⁷ <http://www.rda-rsc.org/Boardstatement2016june>.

catalogage, s'épargnant ainsi un investissement important dans la définition de règles nationales. Surtout, on n'a rien trouvé mieux pour l'affichage des notices, que ce soit dans le catalogue public ou dans une bibliographie nationale, puisque c'est l'usage qu'en font les trois quarts des bibliothèques⁸. Les besoins de ces utilisateurs ne doivent pas être oubliés. Si l'ISBD est réduit à un cadre général, l'IFLA ne fournira plus à l'ensemble de la communauté des bibliothèques une norme de catalogage internationale développée en commun par ses membres.

L'alternative ainsi posée avait de quoi inquiéter nos explorateurs de la normalisation. Leur faudrait-il s'engager dans une voie, et renoncer à l'autre ? Le poids d'une telle décision serait lourd à porter pour de plus solides épaules que les leurs, et la vieille dame leur rappela que son monde à elle ne s'était toujours engagé ni pour l'une ni pour l'autre. Toute la difficulté vient de ce que l'ISBD, dans ce contexte, semble devoir naviguer à vue entre des principes et un modèle d'une part (les ICP et FRBR), et un code de catalogage de l'autre (RDA), comme entre autant d'écueils. Quelle place occuper dans un paysage normatif qui semble déjà bien chargé ? La réponse à cette question ne se trouve évidemment pas dans un parti-pris expéditif, mais dans une (re)définition des buts de l'ISBD.

À quoi sert l'ISBD ? Si l'on en croit son histoire, l'ISBD c'est la clé des bibliothèques dans le monde réel : normaliser la description bibliographique, c'est rendre un service – pas forcément visible mais ô combien primordial – aux usagers des bibliothèques. C'est en quelque sorte considérer que nos données méritent d'être exposées, valorisées et diffusées, au même titre que nos collections. Partant de là, l'ISBD agit comme trait d'union entre la théorie internationale et la pratique locale.

C'est donc un paysage mouvant, mais non hostile, qui se dessine autour de l'ISBD. Les ICP, FRBR, et RDA sont moins des écueils que des balises, parmi lesquelles l'ISBD a une place légitime – pour autant que l'IFLA. On pourrait par exemple envisager de garder la logique actuelle de l'ISBD, en ne se bornant pas à définir la manière dont les données doivent être assemblées pour constituer une notice, mais en donnant des instructions sur la manière de chercher les données reprenant les principes établis par FRBR. Ainsi, l'IFLA continuerait à fournir un cadre défini en commun pour la description des données bibliographiques, cadre qui pourrait ensuite trouver des articulations et des déclinaisons dans des codes de catalogage comme RDA.

3 L'ISBD ET L'IFLA, DEUX DESTINS LIES

À travers son discours, ce que la Gardienne entendait faire comprendre à ses disciples c'est que derrière la question de l'avenir de l'ISBD et de son positionnement stratégique se pose la question du rôle de l'IFLA. Le rôle de normalisation catalographique que lui a dévolu l'ISO reste valable, ce qui assure à l'IFLA un rôle décisif et une légitimité non seulement dans le quotidien des catalogueurs mais encore dans la structuration de l'écosystème international des données. Afin de maintenir ce rôle en prenant en compte les évolutions des modèles de gouvernance normatifs et les nouveaux acteurs qui sont apparus, notamment sur le Web, il est sans doute nécessaire d'imaginer de nouveaux systèmes d'élaboration et de maintenance normatifs dans lesquels l'IFLA garderait son rôle.

⁸ Galeffi Agnese, Kavčič Irena, Mc Garry Dorothy. *Results of an International Survey on the Use of ISBD*, mars 2015. Disponible sur le Web : <http://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/isbd/isbd-survey-2015-report_final.pdf>. Consulté le 01 juin 2016.

3.1 Prendre en compte les évolutions : de l'ONU aux Indignés

L'histoire des différentes étapes du développement de l'ISBD et le rôle moteur de l'IFLA sont rappelés dans l'introduction de l'ISBD intégré⁹. Il est cependant nécessaire mettre les évolutions de l'ISBD en perspective avec les évolutions de la gouvernance de la normalisation internationale induites par l'irruption du Web et des acteurs nouveaux qui ont émergé à cette occasion. Deux évolutions majeures sont à prendre en compte : la première d'ordre informationnel, la seconde d'ordre quasiment géopolitique.

Les évolutions de l'écosystème international des données montrent un basculement d'un monde où l'on normalise des notices pour se les échanger à un autre où l'on structure des données pour les partager¹⁰. Il est nécessaire de tirer les conséquences de cette évolution majeure qui impacte le monde catalographique en termes de gouvernance de la normalisation des métadonnées : d'autres acteurs de l'écosystème informationnel ont désormais leur mot à dire, car les bibliothèques, de par leur présence sur le Web, sont confrontées à la réutilisation des données qu'elles produisent par ces acteurs, voire peuvent elles-mêmes réutiliser des données qui proviennent de ces derniers, à l'image du branchement de flux ONIX sur les plateformes de production de données des bibliothèques. Ces acteurs souhaitent souvent des données très structurées, et surtout documentées, appuyées sur des normes précises, détaillées et ouvertes. Ils veulent en effet prévoir quels investissements impliquera la réutilisation des données. Pour cela, ils veulent savoir précisément non seulement ce qu'ils sont susceptibles de récupérer, mais en outre comment les données récupérées sont produites et comment cette production est documentée.

Le second point découle du premier. L'émergence d'autres acteurs implique de repenser la gouvernance de la normalisation des données. L'ISBD a été élaboré dans un monde où les bibliothèques envisageaient, très tôt, un échange international, mais qui reste interne à leur périmètre. Il est lié au Contrôle Bibliographique Universel qui lui-même procède d'une conception interétatique des échanges internationaux : chaque agence bibliographique nationale est responsable de la description de « sa » production nationale. La déclaration professionnelle de l'IFLA publiée en décembre 2012 sur le Contrôle Bibliographique Universel prend en compte le fait que le partage des données implique désormais d'autres acteurs du domaine culturel (ICA, ICOM) et plus généralement des acteurs « au-delà du monde des bibliothèques »¹¹. D'autres acteurs, producteurs publics de données, comme les éditeurs publics, et des acteurs du Web, comme le W3C, produisent désormais des normes qui sont utilisées comme « formats de sortie » par les bibliothèques. Nous sommes donc désormais passés d'un monde interétatique, un peu sur le modèle de l'ONU, voire de la Société des nations, à un monde où les interactions horizontales entre différents acteurs divers se multiplient, sur le modèle des *Indignados* ou de Nuit debout.

⁹ Version française de l'ISBD intégré, Introduction, p. XIII-XV. Disponible sur le Web : http://www.bnf.fr/documents/isbd_trad_francais.pdf >. Consulté le 01 juin 2016.

¹⁰ Illien, Gildas et Bourdon, Françoise (2014). *UBC reloaded: remembrance of things past, back to the future*. Paper presented at: [IFLA WLIC 2014 - Lyon - Libraries, Citizens, Societies: Confluence for Knowledge](http://www.ifla.org/files/assets/wllic/2014/IFLA_WLIC_2014_Lyon_Libraries_Citizens_Societies_Confluence_for_Knowledge) in Session 86 - Cataloguing with Bibliography, Classification & Indexing and UNIMARC Strategic Programme. In: IFLA WLIC 2014, 16-22 August 2014, Lyon, France. (<http://library.ifla.org/956/>).

¹¹ Disponible sur le Web : <http://www.ifla.org/files/assets/bibliography/Documents/ifla-statement-on-ubc-french-translation-fr.pdf> >. Consulté le 01 juin 2016.

3.2 Capitaliser sur les points forts de l'IFLA : confiance et neutralité

Les atouts que l'IFLA peut faire valoir dans cette nouvelle configuration sont nombreux. Ils correspondent aux enjeux qui sont posés à l'évolution du Web ces dernières années.

Le caractère international (I de IFLA) et fédératif (F de IFLA) en font une instance « neutre », dans le sens où l'ensemble des prises de position normatives sont représentées. La neutralité naît donc de l'exercice d'un rapport de forces qui permette de s'extraire d'un choix binaire, à l'image de la question : « faut-il ou non adopter RDA ? » en dépassant les différentes prises de position possibles sur cette question. Les différentes communautés catalographiques demeurent souveraines de leurs choix nationaux, ou transnationaux, et peuvent se retrouver dans le cadre collectif qu'est l'IFLA. Elles peuvent alors maintenir des normes de contenus ouvertes comme l'ISBD, des documents d'orientation stratégiques comme les Principes internationaux de catalogage (ICP, International Cataloguing Principles) et des modèles conceptuels, comme les FRBR. L'IFLA est donc apte à fournir à la fois un cadre stratégique et des normes de contenus ouvertes, qui elles-mêmes sont déclinables dans des codes de catalogage, à l'image de RDA. C'est dans ce sens-ci qu'il faut alors comprendre la notion de « neutralité ».

De ce principe découle la « confiance », c'est-à-dire la certitude qu'ont les réutilisateurs de pouvoir s'appuyer sur des puits de données produites selon des principes qui n'altèrent pas le périmètre potentiel de réutilisation de données parce que ces dernières seraient produites selon des normes trop fermées sur une communauté donnée. Le fait que l'IFLA représente les associations de bibliothécaires et les bibliothèques, c'est-à-dire des institutions publiques, est un atout de confiance. Les normes produites par l'IFLA ne répondent pas aux intérêts immédiats d'une communauté donnée mais répondent aux enjeux posés aux bibliothèques au niveau international. La confiance procède également du fait que les normes élaborées par l'IFLA sont librement accessibles. Il est facile de s'y référer pour comprendre comment les données sont produites et, partant, comment et avec quels investissements il est possible de les réutiliser. Les normes de l'IFLA ne sont pas une « boîte noire ».

Tout cela amène à la conclusion que le rôle de l'IFLA en termes de création et de maintenance de normes internationales ouvertes est toujours d'actualité. Mieux, les atouts qu'elle possède appellent à un réinvestissement de l'IFLA dans l'évolution de ces normes ou des nouvelles qui pourraient apparaître, à condition de repenser en parallèle la gouvernance globale des métadonnées publiques. Les idées de « neutralité » et de « confiance » permettent à l'IFLA de trouver une position intéressante dans la contradiction actuelle du Web, entre les principes qui l'ont fait naître et qui ont été exposés par Tim Berners-Lee¹² et la place actuelle prise par quelques grandes majors¹³.

3.3 Imaginer de nouveaux modèles de gouvernance pour les données publiques

Ces atouts restent relativement incantatoires s'ils ne sont pas fructifiés en commun avec des acteurs confrontés aux mêmes enjeux. La déclaration professionnelle de l'IFLA sur le Contrôle Bibliographique Universel publiée en 2012 ouvre des pistes intéressantes en

¹² Voir par exemple : Tim Berners-Lee, *Weaving the Web: The Original Design and Ultimate Destiny of the World Wide Web by Its Inventor*, 1999.

¹³ Cette contradiction est exposée par exemple par Jeremy Rifkin, *La nouvelle société du coût marginal zéro : L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, 2016, en particulier le chapitre 12 « La lutte pour définir et contrôler l'infrastructure intelligente ».

soulignant la nécessité de se rapprocher d'autres communautés patrimoniales. Des modèles de données vont d'ores et déjà dans ce sens, à l'image de FRBRoo, qui n'est pas à proprement parler une norme élaborée par l'IFLA mais une norme sur laquelle l'IFLA a apposé son imprimatur, et, partant, lui a donné un impact dans le monde des bibliothèques. Les ambitions de RDA de s'ouvrir aux FRBRoo sont autant de perspectives qui vont dans le sens de ce que l'IFLA défend dans la déclaration professionnelle de 2012.

Il est sans doute nécessaire de ne pas s'en tenir là et d'envisager la manière dont la gouvernance des métadonnées sur le Web s'agence. Cela ne signifie pas renoncer au rôle de l'IFLA, bien au contraire. Les atouts dont dispose l'IFLA lui permettent d'articuler les travaux sur les normes de description bibliographique qu'elle conduit avec les travaux sur la structuration des métadonnées menés par d'autres acteurs du Web. On peut penser au W3C, dont les normes sont déjà utilisées par les bibliothèques. Des exemples de tels développements existent au niveau national. En France, les travaux menés dans le cadre de la « transition bibliographique »¹⁴, qui étudient les évolutions normatives nécessaires en vue d'exposer les catalogues de bibliothèques sur le Web de données, l'utilisation de plus en plus répandue d'identifiants internationaux tels que l'ISNI ou encore le projet du Registre des Livres indisponibles en réédition électronique (ReLIRE), qui met en place un mécanisme de gestion collective des droits numériques des livres indisponibles édités au XX^e siècle¹⁵, sont l'occasion de se rapprocher d'autres communautés. Le monde de l'édition, publique ou privée, est très intéressé, par exemple, par les évolutions normatives des bibliothèques qui permettent de faciliter les flux de données. Le Syndicat national de l'édition abrite un groupe Normes et standards¹⁶ et un groupe Métadonnées et livre numérique¹⁷ qui permettent de suivre les évolutions de normes telles que l'ONIX ou l'ISNI.

Si ces instances regroupent des acteurs privés et des pouvoirs publics, la question de la place spécifique des données publiques est posée, tant au niveau national qu'international. Nous entendons par « données publiques » les données produites ou réutilisées par des institutions publiques et qui, partant, donnent l'aval des pouvoirs publics sur un périmètre donné, en fonctions de critères déterminés. La question est posée en France avec le début de réflexion engagée sur un « fichier national d'entités » avec les bibliothèques (la BnF et l'ABES), les archives (Archives nationales, Service interministériel des archives de France, archives départementales), la Direction de l'information légale et administrative (DILA), le Secrétariat général du gouvernement, le Ministère de la culture... L'objectif serait de mutualiser la production de données identifiant les auteurs et les collectivités. Alors que les données prennent leur « revanche »¹⁸, les bibliothèques ont perdu leur monopole dans de leur production, leur normalisation et leur diffusion. Les données publiques gardent cependant un sceau de confiance et de qualité qui les rendent particulièrement opérantes. Cela implique des évolutions structurelles, au niveau national comme au niveau international. La question de la gouvernance des données publiques, c'est-à-dire leur positionnement dans un secteur concurrentiel, les services rendus aux citoyens et aux acteurs économiques, est posée. Les bibliothèques et l'IFLA ont tout à gagner à co-élaborer l'avenir de la gouvernance des données publiques avec ces questions à l'esprit. C'est un levier possible pour concrétiser une

¹⁴ <http://www.transition-bibliographique.fr/>

¹⁵ <http://relire.bnf.fr/accueil>

¹⁶ <http://www.sne.fr/enjeux/normes-et-standards/>

¹⁷ <http://www.sne.fr/enjeux/metadonnees-et-livres-numeriques/>

¹⁸ Illien, Gildas. « Transition bibliographique : la revanche des données ? », *Archimag* n°292, mars 2016, p. 20-23.

des orientations stratégiques de l'IFLA pour 2016-2021 intitulée « Information et connaissance » et qui appelle à « la constitution d'un cadre qui favorise l'accès équitable à l'information et aux connaissances par tous les formats et en tout lieu ».

Conclusion

La gardienne en avait terminé de sa leçon magistrale. Nos héros allaient-ils pouvoir, à eux trois, mettre à profit ses enseignements pour des lendemains qui chantent ? L'histoire ne le dit pas (encore). Gageons que leur énergie communicative bouleversera ce monde cauchemardesque qui est le leur, et tournons à présent nos regards sur notre propre situation. Car si notre monde peut se réjouir de n'avoir pas connu un tel cauchemar, c'est pourtant bien à lui aujourd'hui qu'il appartient de sortir de son sommeil pour renouer avec les rêves qui furent les siens.

Ce que cette expérience de pensée nous apprend, c'est que, première parmi les normes de l'IFLA, l'ISBD fait *toute* la différence : la différence entre un monde qui joue avec ou sans les bibliothèques. Entre un monde qui croit ou non à l'universalité de l'accès à la description bibliographique. Le fait qu'aujourd'hui son positionnement soit incertain, que l'on questionne sa pertinence ne doit pas nous leurrer : tout cela n'est signe que d'une santé florissante, plus de 45 ans après sa naissance. Car il en va des normes de l'IFLA comme des familles de Tolstoï : celles qui n'ont pas de malheurs n'ont pas d'histoire – mais celles que l'on discute font l'Histoire.